



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 11349

Texte de la question

M. Gérard Voisin s'inquiète auprès de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de la situation très préoccupante des écoles de puéricultrices sous tutelle du ministère de la santé. Ces écoles, qui préparent au diplôme d'Etat, doivent faire face à de graves difficultés financières en raison du désengagement progressif de l'Etat qu'elles doivent compenser de plus en plus souvent par le recours à des frais de scolarité élevés qui ont pour conséquences une inégalité d'accès à la formation et une diminution du nombre de candidats ou la mise en oeuvre d'actions de formations plus lucratives, ceci au détriment de la formation initiale. Dans le même temps, les besoins au niveau hospitalier et au niveau des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans se développent et le faible nombre de professionnelles formées ne permettra pas de les satisfaire. Ceci est d'autant plus regrettable que les objectifs de santé publique appellent le renforcement des missions des puéricultrices auprès des enfants. Il lui demande de bien vouloir faire en sorte que l'Etat assume ici ses responsabilités et s'engage à assurer le financement des écoles de puéricultrices.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de formation de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le parlement pour 1998 a reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Les écoles de puéricultrices ont déjà reçu un premier mandatement représentant 95 % de la subvention qui leur avait été attribuée en 1997. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11349

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1296

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4806